



---

**Conseil général**  
Échange

A0910-CG-017

## Éléments de la conjoncture sociopolitique

Les 28, 29 et 30 octobre 2009

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec  
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3  
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7  
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888  
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999  
Télocopie : (418) 649-8800

## Introduction

Le Congrès de la CSQ de 2009 nous a demandé d'intensifier l'éducation politique afin de développer et d'entretenir la conscience collective de l'influence politique et sociale que notre Centrale et nos organismes affiliés peuvent avoir. Cette conscience collective ne peut se construire sans la compréhension des enjeux sociopolitiques qui traversent nos sociétés. C'est pourquoi ces quelques éléments de l'analyse de la conjoncture, que nous soumettons aujourd'hui, s'inscrivent dans cette perspective afin d'alimenter nos débats et nos orientations.

## Quelques considérations internationales

Les conditions qui nous ont conduits à la crise du secteur financier et, conséquemment à une crise économique, ne sont pas réglées comme en témoigne l'analyse de Pierre Beaulne, économiste de la CSQ<sup>1</sup>. Les conséquences de ces crises nous interpellent sur les enjeux de la solidarité internationale à cause de leurs effets destructeurs sur le quotidien des gens et sur celui de la planète.

La crise alimentaire mondiale s'amplifie. Alors que l'on rapporte aujourd'hui des signes de stabilisation du secteur financier dans les pays riches, les pays en voie de développement sont en train de subir leurs pires secousses liées à la crise. Selon l'ONU, plus d'un milliard de personnes sont sous-alimentées, la quasi-totalité de ces personnes vivant dans les pays en voie de développement<sup>2</sup>. Selon Robert Zoellick, président de la Banque mondiale :

Encore aux prises avec deux crises l'une alimentaire et l'autre énergétique, ces pays pauvres sont aujourd'hui confrontés à la chute de leurs exportations et des investissements directs étrangers, à la baisse des prix mondiaux de leurs ressources naturelles, à l'effondrement des envois d'argent de leurs ressortissants à l'étranger ainsi qu'au tarissement du crédit<sup>3</sup>.

Un plus grand effort de solidarité à l'égard des pays en voie de développement devra aussi être consenti si l'on ne veut pas courir le risque que la situation y tourne au chaos social. Car si les quatre cinquièmes du reste du monde ne s'en font pas, en cette période de récession mondiale, avec la crise de leurs régimes de sécurité sociale et le paiement de l'assurance chômage, c'est parce qu'ils n'en ont pas<sup>4</sup>.

De plus, selon l'Organisation internationale du travail (OIT), les politiques sociales et celles reliées à l'emploi ne représentent que 10 à 15 % des plans de relance. Certes, les plans de relance ont permis de créer ou de sauver jusqu'à 11 millions

---

<sup>1</sup> *Conjoncture économique-automne 2009*, A0910-CG-012.

<sup>2</sup> ONU, *L'état de l'insécurité alimentaire*, FAO et Programme alimentaire mondial.

<sup>3</sup> Eric Desrosiers, « Robert Zoellick au Devoir - Crise économique : les pays pauvres sont les plus à plaindre », *Le Devoir*, pp. B-1 et B-5.

<sup>4</sup> Eric Desrosiers, « Perspectives - La 3<sup>e</sup> crise », *Le Devoir*, 29 juin 2009, p. A-5.

d'emplois dans les pays du G-20, sauf que selon le Bureau international du travail (BIT), le nombre de chômeurs dans le monde devrait « connaître un bond inégalé en 2009, avec de 39 à 59 millions de sans-emploi de plus par rapport à 2007<sup>5</sup> » pour atteindre 241 millions de personnes dans le monde.

Toutefois, un ensemble d'initiatives citoyennes se développent pour alerter l'opinion publique et pour accélérer la mise en œuvre de mécanismes de protection des populations vulnérables et de l'environnement :

- L'adoption par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail du Pacte mondial pour l'emploi fondé sur le travail décent afin d'instaurer une mondialisation équitable et durable ;
- Une mobilisation de 125 organisations non gouvernementales (ONG) de 50 pays pour protéger et soutenir la production alimentaire locale qui plaident pour la souveraineté alimentaire afin d'exempter un grand nombre de produits alimentaires des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- Une mobilisation internationale de la société civile pour l'élaboration et la mise en place de politiques environnementales qui privilégient les énergies vertes. Les regards sont tournés vers la conférence qui se tiendra du 7 au 18 décembre à Copenhague et dont les enjeux visent à conclure un nouvel accord avant l'expiration de la première phase du protocole de Kyoto, en janvier 2013. Parmi les objectifs poursuivis :
  - La préservation des écosystèmes ;
  - Les transferts technologiques aux nations moins développées ;
  - La réduction des gaz à effet de serre (GES) ;
  - L'équité environnementale, c'est-à-dire interdire que les décharges de produits toxiques soient majoritairement situées là où vivent les minorités et les plus pauvres ;
- La prise en main de la destinée politique et économique des nations autochtones qui, lors du 4<sup>e</sup> Sommet des communautés indigènes des Amériques tenu au Pérou en mai dernier, ont créé l'Union mondiale des nations indigènes dont le mandat sera de diffuser leur vision du monde et de défendre leur identité. Ils ont aussi créé le Tribunal de justice climatique pour juger les entreprises multinationales et les gouvernements complices qui détruisent la nature, pillent les ressources naturelles et portent atteinte aux droits<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Denis Rousseau, « Conférence annuelle - L'OIT lance un appel à la solidarité », *Le Devoir*, 4 juin 2009, pp. B-1 et B-4.

<sup>6</sup> Agence France-Presse, « Sommet de PUNO - Les nations indigènes veulent leurs propres "Nations Unies" », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> juin 2009, p. B-2.

## L'actualité fédérale

### Le gouvernement Harper

D'entrée de jeu, rappelons que le Parti conservateur (PC) qui détient actuellement une minorité de sièges aux communes a obtenu une minorité de votes (37 %). Aujourd'hui, si la tendance se maintient, ce gouvernement pourrait obtenir une majorité lors des prochaines élections. Cette poussée conservatrice ne doit pas nous faire oublier les fondements idéologiques du premier ministre Harper et les politiques mises de l'avant par ce gouvernement.

Stephen Harper est :

- Un réformiste de droite ;
- Un dogmatique qui cherche à donner l'illusion de vouloir collaborer avec l'opposition, mais qui, en fin tacticien, court-circuite toute possibilité de discussion ;
- Un partisan du libéralisme économique qui a dû renoncer à son crédo : « l'intervention minimaliste de l'État dans l'économie » et se résoudre à injecter 10,5 milliards de dollars pour sauver GM et se résigner à transformer les surplus budgétaires en déficits imposants qui mineront les finances publiques encore longtemps ;
- Un chef de parti qui n'en finit plus de renier sa profession de foi à l'égard de l'éthique en se jouant des règles entourant les dépenses électorales :
  - en utilisant les fonds du gouvernement pour lancer des campagnes de publicité préélectorales devant les édifices fédéraux et en distribuant les subventions devant financer des projets liés au programme d'infrastructures sous forme de chèques maquillés au logo du PC. Il est à noter que les circonscriptions conservatrices sont celles qui bénéficient le plus du plan d'action économique ;
  - en multipliant les nominations partisans partout dans l'appareil d'État, particulièrement à la Commission de l'immigration, dans l'appareil judiciaire et au Sénat.

Stephen Harper est à la tête d'un gouvernement qui :

- Met la santé des personnes victimes de cancer en danger non seulement ici, au Canada, mais dans le monde dans sa gestion de la crise des isotopes médicaux ;
- Trahit ses engagements quant à la protection de la diversité culturelle et abolit d'autres programmes d'aide à la création et à la diffusion de musiques spécialisées (classique, jazz, folk) ;

- S'entête à durcir les politiques visant la loi et l'ordre. En 2005, le budget des infrastructures carcérales au Canada atteignait 88 millions de dollars. En 2010-2111, il aura bondi à 211 millions. Ce tout à la répression s'exprime aussi par la panoplie de projets de loi déposés par le gouvernement Harper, comme en témoigne les huit projets de loi actuellement au feuilleton qui visent soit à modifier le Code criminel soit à durcir les règles d'immigration ;
- Modifie les règles qui régissent la politique internationale du Canada que ce soit :
  - Sur le plan des engagements du Canada en Afghanistan et l'augmentation des dépenses militaires canadiennes<sup>7</sup>, confirmant ainsi que le Canada privilégie les engagements militaires sous l'égide de l'OTAN plutôt que des Nations Unies, et ce, sans débat politique et malgré le fait qu'au Canada, 90 % de la population demande au gouvernement de quitter l'Afghanistan ;
  - Par le refus d'accorder l'accès aux documents sur la torture des prisonniers afghans à la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire et les soldats canadiens ;
  - Par le maintien d'Omar Khadr en prison, malgré toutes les décisions des tribunaux et le recours à la Cour suprême ;
  - Par l'imposition de visas aux Mexicains et aux Tchèques (lire Roms).
- Signe des accords bilatéraux concernant l'agroalimentaire avec plusieurs pays, et ce, sans débat démocratique :
  - Au-delà du traité avec l'Union européenne lancé le 6 mai dernier, le Canada a signé ou s'apprête à signer des accords avec le Pérou, la Colombie ou, encore, l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Rappelons qu'en Colombie, seulement cette année, on dénombre 28 militants syndicaux assassinés. Depuis 1986, c'est plus de 2 700 syndicalistes qui ont péri sous les balles ou sous la torture.
- Refuse de ratifier deux conventions de OIT portant sur l'interdiction du travail des enfants et, aussi, sur la garantie du droit de se syndiquer et de négocier collectivement.
- Est pointé du doigt par la communauté internationale à cause de son absence de volonté de lutter contre les changements climatiques :
  - Comparativement à l'Europe qui souhaite diminuer ses émissions de 20 à 30 %, le Canada se fixe un objectif de 3 % et veut développer une nouvelle entente internationale en remplacement de l'actuel protocole de Kyoto.

---

<sup>7</sup> Au début du mois de juillet, le ministre de la Défense, Peter McKay, a annoncé l'achat de nouveaux véhicules blindés et la mise à niveau de la flotte actuelle au coût de 5 milliards de dollars.

- Travaille à asseoir la souveraineté canadienne dans l'Arctique :
  - On ne peut pas sous-estimer le fait que les changements climatiques ont pour effet de rendre le Passage du Nord-Ouest de plus en plus accessible, et ce, sur une période de temps de plus en plus longue. En conséquence, on doit appréhender l'avènement d'une importante route commerciale maritime permettant une intensification du trafic maritime et la mise en valeur du potentiel minier du Grand Nord. « L'U.S. Geological Survey estime que l'Arctique contiendrait le quart des ressources énergétiques non encore découvertes du monde entier. En effet, selon certains avis, "jusqu'à 50 p. 100 des réserves non découvertes d'hydrocarbures de la planète pourraient se trouver au nord du 60<sup>e</sup> degré de latitude nord".<sup>8</sup> » Actuellement, la question de la souveraineté canadienne sur ce passage est au cœur des différends avec les États-Unis et l'Union européenne. Au cœur de ce différend, on retrouve le développement et l'occupation du territoire au Grand Nord ;
  - L'intérêt que suscite le potentiel économique de la région est tel qu'on parle de la prospection accrue des ressources et de la propriété contestée des ressources subsuperficielles, de la dégradation de l'environnement, de l'affaiblissement du contrôle et de la réglementation du transport maritime, et de la protection des populations nordiques<sup>9</sup> ;
  - Pour assoir sa souveraineté sur cette portion du territoire, le gouvernement canadien prévoit augmenter la présence des forces armées canadiennes. Il s'agira essentiellement d'augmenter les vols de surveillance au-dessus des eaux de l'Arctique ; d'intensifier les exercices militaires de la Marine canadienne ; d'étudier la possibilité de construire un port en eau profonde dans l'Arctique qui permettra à la Marine de couvrir encore plus de territoire ; d'augmenter la présence de l'armée dans le Nord en créant un nouveau centre d'entraînement arctique et en revitalisant les Rangers canadiens et d'utiliser de nouveaux drones d'observation longue portée sans pilote pour patrouiller l'Arctique<sup>10</sup>.
- Ignore la pauvreté des familles et, conséquemment, celle des enfants :
  - Selon le Conference Board – que l'on ne peut qualifier de *think tank* de gauche – le Canada se classe au 9<sup>e</sup> rang des 17 pays industrialisés pour ses indicateurs sociaux. Pire, nous obtenons la cote D pour la pauvreté des familles et des enfants, celle des travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle, et pour l'inégalité des revenus. En effet, 5 % des enfants canadiens vivent dans des familles qui stagnent dans la pauvreté. Le Canada n'arrive même pas à rejoindre la moyenne de l'OCDE fixée à 12,4 % ;

---

<sup>8</sup> Matthew Carnaghan et Allison Goody, *La souveraineté du Canada dans l'Arctique*, Division des affaires politiques et sociales, Bibliothèque du Parlement, PRB 05-61F, 26 janvier 2006, p. 6.

<sup>9</sup> *Idem*, p. 1.

<sup>10</sup> Tiré du discours prononcé par le premier ministre Stephen Harper, le 12 août 2006, à Iqaluit (Nunavut). <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1275> (27 octobre 2009).

- Cela peut s'expliquer en partie par les changements apportés aux dispositifs de sécurité du revenu depuis des décennies. En effet, depuis des années, l'universalité des programmes sociaux a cédé la place à des règles organisées à partir d'une éthique de la responsabilité et d'une morale du mérite. Au Canada, force est de constater que les multiples compressions à l'assurance-emploi, les modifications quant aux règles de transfert social canadien, la pénurie de logements sociaux et les difficultés vécues dans les réseaux de la santé et de l'éducation contribuent à l'érosion des droits sociaux. Cette situation est encore plus dramatique lorsqu'il s'agit des Premières Nations.

### **Du côté de l'opposition**

On assiste à un triste spectacle à la Chambre des communes. Les libéraux sont déchirés par des luttes intestines et incapables de présenter un programme politique substantiel. Ils sont également en chute libre dans les sondages. Les néodémocrates renient leurs idéaux sociaux-démocrates et appuient d'une manière conjoncturelle le PC, et ce, pour retarder une possible défaite cuisante aux prochaines élections. Pour sa part, le Bloc québécois (BQ) s'en tient à son leitmotiv : voter pour ce qu'il considère être dans le meilleur intérêt du Québec.

Le spectre des élections a été écarté pour l'instant, les propositions de réaménagement de l'assurance-emploi et les mesures concernant le crédit d'impôt pour la rénovation ayant reçu l'accord du Nouveau parti démocratique (NPD) et du BQ. Malgré cela, rien n'est réglé du côté de l'assurance-emploi : le Comité permanent des ressources humaines n'a pas accéléré la cadence de ses travaux, ce qui aura comme conséquence de repousser au moins jusqu'au mois de novembre l'adoption du projet de loi C-50 par la Chambre des communes. Pendant ce temps, les personnes au chômage sont privées de leurs droits.

Dans un tel contexte, est-ce que les néodémocrates retireront leur appui aux conservateurs à cause de la lenteur de ces derniers et de leur tergiversation sur un projet de loi présenté par le NPD sur les changements climatiques ? Il est peu probable que les partis d'opposition se coalisent à nouveau. Par contre, peut-on envisager la possibilité que le gouvernement Harper profite d'une confortable avance dans les sondages pour lancer lui-même de nouvelles élections ? À moins qu'il préfère attendre le résultat des élections partielles du 9 novembre prochain qui lui enverrait un nouveau son de cloche quant à ses appuis.

Quoi qu'il en soit, la vigilance s'impose toutefois quant à la recomposition des forces politiques à Ottawa. Il semble bien que les conservateurs gagnent du terrain, notamment en Ontario, province qui a bénéficié d'un plan de relance pour sauver l'industrie de l'automobile. En conséquence, si des élections fédérales étaient déclenchées et que nous nous retrouvions avec un gouvernement conservateur majoritaire à Ottawa sans présence de députés québécois dans la majorité gouvernementale, cela signifierait un affaiblissement du pouvoir politique du

Québec. Cela permettrait au *Quebec bashing* d'en profiter de plus belle et, surtout, cela favoriserait la mise en œuvre de la réforme de la carte électorale concoctée par les conservateurs. En effet, selon un scénario qui circule, le gouvernement Harper souhaite déposer un projet de loi qui permettrait d'augmenter la carte d'une trentaine de circonscriptions réparties entre la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta, tout en maintenant le même nombre au Québec. C'est le maintien du poids politique du Québec au sein de la Confédération qui est en cause, car actuellement, il détient 75 des 308 sièges à la Chambre des communes, ce nombre correspondant à 24 %. Si la réforme était adoptée, il n'occuperait plus que 22 % des sièges.

## **L'activité gouvernementale et parlementaire au Québec**

### **L'état des forces parlementaires au Québec**

Malgré une majorité parlementaire qui lui aurait permis de faire adopter le projet de loi lui permettant de surseoir à l'équilibre budgétaire, le gouvernement Charest a choisi de recourir au bâillon. Le « Jean Charest » première mouture renoue avec l'arrogance. Pourtant, plusieurs dossiers mériteraient un meilleur traitement que celui qui est accordé par certains ministres. À titre d'exemple, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Sam Hamad, mène actuellement des consultations régionales en vue de l'élaboration du deuxième Plan de lutte à la pauvreté. À plusieurs reprises, ce ministre s'est comporté comme « l'abonné absent » en ne se présentant pas aux rencontres régionales auxquelles seuls les organismes dûment désignés par le ministère participent. Conséquence de cela, les groupes qui travaillent avec les personnes en situation de pauvreté sont exclus des débats régionaux.

Malgré tout, confronté à des périodes de questions difficiles sur plusieurs sujets dont les questions d'éthique, incapable de lancer des projets structurants qui dépassent les envolées oratoires, il n'en demeure pas moins que le taux d'appréciation à l'égard du premier ministre Charest se maintient, voire augmente légèrement (voir l'Annexe 1).

À l'inverse, malgré une respectable performance des députés péquistes à l'Assemblée nationale et leur capacité à débusquer les travers de ce gouvernement ou à contribuer aux débats sociaux, l'appréciation de la population québécoise à l'égard du Parti québécois (PQ) plafonne. Non seulement les intentions de vote en faveur de ce parti ont décliné, passant de 40 % en mai dernier à 37 % en septembre, mais Pauline Marois n'arrive pas à s'imposer comme la meilleure personne pouvant occuper le poste de premier ministre. Est-ce que l'explosion de révélations concernant les questions d'éthique ou, encore, l'attitude du gouvernement à l'égard de la Charte de la langue française aura pour effet de modifier l'appréciation des électrices et des électeurs à l'égard de ce gouvernement ? Il faudra voir.



Malgré une campagne électorale qui aurait permis de renouer avec la confiance de la population québécoise, l'Action démocratique du Québec (ADQ) ne recueille plus que 7 % des intentions de vote. Actuellement, ce parti semble survivre grâce à la présence de quelques députées et députés à l'Assemblée nationale. Toutefois, les défis à surmonter sont majeurs. Il lui faut composer avec un chef de parti absent de l'Assemblée nationale. Il lui faudra panser les plaies laissées par une campagne à la direction qui a été particulièrement acrimonieuse. En dernière instance, ce que démontre peut-être cette dégringolade est que l'influence de l'ADQ a été conjoncturelle et que les Québécoises et Québécois ont repris leur distance quant à ce parti qui voulait revoir en profondeur le modèle québécois, pour nous inscrire dans la mouvance néoconservatrice qui prévaut chez les conservateurs canadiens.

Cette esquisse des forces parlementaires québécoises nous porte à réfléchir, car compte tenu des grands enjeux qui polarisent les débats politiques au Québec, force est de constater qu'il y a peu d'espace pour l'avancée de projets progressistes dans cette enceinte. Et pourtant, tout comme sur la scène internationale, le Québec a besoin de projets porteurs qui soient de vraies alternatives aux politiques mises en place depuis les années 1980.

### **L'éthique et l'indépendance de l'administration publique**

Si le printemps dernier a été occupé par le scandale des Fonds d'intervention économique régionaux (FIER), gérés par Investissement Québec, le début de l'automne a été celui de la controverse suscitée par les subventions accordées aux collèges privés par Hydro-Québec. Certes, Thierry Vandal reste en poste, mais à tout le moins, cette société d'État s'est vue obligée de se doter d'une politique d'octroi des dons et commandites, dans laquelle elle se fixe des critères d'exclusion et s'engage à ne plus accorder de dons à des institutions d'enseignement privées du primaire, du secondaire et du collégial. Si cette polémique a permis de faire éclater au grand jour les enjeux du financement des institutions privées, elle n'a pas réussi à ébranler le gouvernement quant au sous-financement chronique de l'école publique.

Depuis, les scandales qui entourent le financement des partis politiques et l'octroi de contrats publics, que ce soit au niveau québécois ou municipal, n'en finissent plus d'éclater. Collusion, patronage, copinage, tous les qualificatifs fusent pour décrire la situation actuelle. Cette explosion de conflits d'intérêts s'explique en très grande partie par l'intrusion de plus en plus structurée de firmes privées au sein des fonctions publiques, et ce, à tous les niveaux. Rappelons-nous que le ministre Muclair, alors membre du cabinet de Jean Charest, annonçait en juillet 2003 qu'il voulait transférer l'exploitation des compteurs d'eau au secteur privé.

En mai 2004, la CSQ avait alerté le Conseil général sur les dérives possibles de la réingénierie de l'État qui voulait « accroître la privatisation des services publics par

les partenariats privé-public, la sous-traitance et les cessions de services<sup>11</sup> ». Nous questionnions l'aventure des PPP dans laquelle voulait nous engager le Conseil du trésor :

De grands pans de l'actuel plan de modernisation sont issus d'une réflexion confiée, l'automne dernier, à des firmes d'ingénieurs ou de gestion par le Conseil du trésor. Ces firmes d'ingénieurs, qui doivent déposer des soumissions sur la manière d'effectuer la réingénierie, ont demandé au gouvernement de subventionner leurs travaux à cause de leurs risques financiers, des coûts importants liés, notamment à l'expertise technique professionnelle d'ingénieurs, d'architectes, d'experts-comptables, d'avocats, etc. ! C'est l'Association des ingénieurs conseils du Québec, qui regroupe notamment SNC Lavalin, Tecsalt, Roche, Despau-Soprin, qui a lancé le bal de ces demandes. Selon la présidente de cette association, Johanne Desrochers : Les firmes d'ingénierie-conseil du Québec ne pouvaient pas être des leaders potentiels dans cette forme de réalisation et de financement de projets. Elles vont être là à certaines conditions. (...) Quand le partenaire public demande à des partenaires privés de lui fournir des propositions, c'est normal qu'il partage le risque... (surtout) si la préparation d'un PPP représente généralement de 1 à 2 % des coûts du projet<sup>12</sup>.

Aujourd'hui, le gouvernement ne peut plus nier l'évidence, il existe bel et bien un « club privilégié de firmes de génie-conseil installé au sein du ministère des Transports<sup>13</sup> ». Et ces firmes sont les mêmes qu'en 2003-2004. C'est un « comité de concertation où sont attablés d'un côté des dirigeants du ministère, et de l'autre, les représentants de firmes Desseau, BPR, SNC-Lavalin, Roche et autres Genivar et Tecsalt<sup>14</sup> ». Leur travail consiste à assurer le suivi des chantiers et à coordonner la planification stratégique des travaux du ministère. En d'autres mots :

Le ministère n'a plus à embaucher lui-même les différentes entreprises devant travailler à un chantier. C'est la firme-conseil qui prend le contrôle du projet au nom du ministère. Dans ce contexte, les appels d'offres lancés par le ministère sont rédigés par les firmes de génie-conseil, qui déterminent les besoins du gouvernement et participent activement à la sélection des entrepreneurs<sup>15</sup>.

Comme on le constate en 2009, les compressions et la privatisation de l'administration publique ont eu comme effet de déléguer des mandats importants de l'action gouvernementale aux entreprises privées par la voie de la sous-traitance ou de l'impartition. En procédant ainsi, le gouvernement québécois et certaines

---

<sup>11</sup> CSQ, *La « réingénierie » de l'État, ou comment le Public Profite au Privé*, Conseil général, A0304-CG-078, 26, 27 et 28 mai 2009, p. 8.

<sup>12</sup> *Idem*, p. 8.

<sup>13</sup> Kathleen Lévesque, « La collusion légitimée ? Quand les firmes de génie-conseil prennent le contrôle des projets au nom du ministère des Transports », *Le Devoir*, 24 et 25 octobre 2009, p. A-1.

<sup>14</sup> *Idem*.

<sup>15</sup> *Idem*, p. A-12.

administrations municipales ont rendu leurs administrations publiques fragiles aux pressions des entreprises privées. En mai dernier, un article publié dans le journal *Le Devoir* illustre comment le maillage privé-public explique les dérives éthiques par l'application de techniques « managériales » provenant du secteur privé et la pénétration de plus en plus profonde du marché dans l'administration<sup>16</sup>. En fait, tous « ces arrangements contractuels participent d'un désengagement croissant de l'État, que ce soit sous la forme de privatisation, de procédure d'externalisation et plus généralement d'une réduction permanente de la taille du secteur public à des fins budgétaires ou simplement idéologiques<sup>17</sup> ».

Alors que le gouvernement québécois s'est doté d'un plan d'investissement en infrastructure de 42 milliards de dollars, il y a tout lieu de s'inquiéter de la transparence de l'action gouvernementale, surtout que plusieurs dirigeants des firmes de génie-conseil ne sont pas inscrits au registre des lobbyistes. Et ce ne sont pas les propos de la sous-ministre adjointe aux infrastructures et technologies du ministère des Transports qui vont nous rassurer, car elle qualifie cette façon de faire de « fort efficace » et affirme qu'au Québec, « on a besoin de tout le monde pour mettre la main à la pâte si on veut redresser notre réseau routier dans le sens du monde<sup>18</sup> ».

Au cours des prochaines semaines, toute la vigilance devra s'exercer lors des consultations parlementaires sur le nouveau projet de loi 65, Loi sur Infrastructure Québec, qui institue un nouvel organisme, soit Infrastructure Québec. Ce dernier remplacerait l'Agence des partenariats public-privé et aurait pour mission de contribuer, par ses conseils et son expertise, à la planification et à la réalisation des projets d'infrastructure des organismes publics, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens dans le cadre de ces projets. Si le gouvernement veut vraiment éliminer toutes les sources et toutes les apparences de conflit d'intérêt, il devrait profiter de cette occasion pour exclure de l'appareil gouvernemental, y inclus Infrastructure Québec, toutes ces firmes qui grouillent et grenouillent, afin que l'administration publique retrouve toute son indépendance, son expertise maison, lors de l'examen et de l'attribution des contrats aux entreprises privées.

### **Un nécessaire débat sur la fiscalité plutôt que sur la tarification**

Le gouvernement québécois, prévoyant le retour au déficit budgétaire, a fait adopter sous le bâillon le projet de loi 40, Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme

---

<sup>16</sup> Christian Bordeleau, « Le maillage privé-public explique les dérives éthiques », *Le Devoir*, 23 avril 2009, p. A-7.

<sup>17</sup> Catherine Bernard, « La Poste joue à guichets fermés », *Problèmes économiques, Dossier le service public de demain*, La documentation française, 18 mars 2009, bimensuel, n° 2 967, p. 23.

<sup>18</sup> Entrevue accordée à Kathleen Lévesque, « Des projets municipaux planifiés au privé. Le ministère des Transports n'est pas le seul terreau des firmes de génie-conseil », *Le Devoir*, 26 octobre 2009, p. A-8.

comptable. Dans la foulée de cette adoption, il a lancé un ensemble de ballons d'essai sur les stratégies à privilégier.

Devant l'imagination débordante de ses militants libéraux, particulièrement ceux de son aile jeunesse, pour une explosion de la tarification des services publics, l'adoption d'une loi-cadre sur la tarification et, tant qu'à oser, le recours à de nouvelles privatisations<sup>19</sup>, le premier ministre, Jean Charest, a été obligé de tempérer leurs ambitions et de réitérer son attachement aux services publics. « Nous devons tous mettre l'épaule à la roue. Le gouvernement devra, quant à lui, se serrer la ceinture. Nous allons resserrer nos dépenses. Nous allons le faire en protégeant les services publics ». Sauf que, faisait remarquer Jean-Robert Sansfaçon dans son éditorial :

Ni les compressions « mur à mur », ni les mises à la retraite, ni le mouvement de privatisation n'ont permis de réduire les coûts. Au contraire, tout cela a eu pour conséquence de réduire la qualité des services et, dans certains cas, d'accroître les risques de dérapage, de conflit d'intérêts, voire de collusion au profit d'une poignée d'individus<sup>20</sup>.

Mais ces constats n'ont pas d'effet sur ce gouvernement. Ce qui ressort, c'est l'incapacité de ce gouvernement à reconnaître qu'en remplaçant l'impôt direct par un système régressif de tarification, le gouvernement contribuera au démantèlement des mécanismes de redistribution de la richesse sous prétexte de stimuler la « "compétitivité" économique en créant un "environnement fiscal concurrentiel", c'est-à-dire en réduisant les contributions exigées des grandes industries<sup>21</sup> et des investisseurs nantis<sup>22</sup> ».

Les hausses qui sont connues sont celle de la TVQ dès 2010 de 7,5 à 8,5 % et celle des cotisations au Régime d'assurance parentale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Mais au-delà de ces annonces, tout un discours nous ramène au concept d'utilisateur-payeur cher aux *Lucides* et aux consultants du gouvernement. Parmi tous les scénarios énoncés, celui qui est le plus plausible concerne Hydro-Québec : il vise à augmenter le prix du « bloc d'Énergie patrimonial<sup>23</sup> » de 1 cent le kilowattheure permettant au gouvernement d'engranger environ 1,8 milliard par année. Selon les estimations, cela pourrait signifier une hausse de la facture moyenne des ménages de 175 \$ à 265 \$, selon leur capacité à modifier leur comportement pour réduire leur consommation d'énergie.

---

<sup>19</sup> Le parc carcéral, les pépinières, les services de géomatique.

<sup>20</sup> Jean-Robert Sansfaçon, « Tarification - Où s'en va le PLQ ? », *Le Devoir*, 29 septembre 2009, p. A-6.

<sup>21</sup> Pensons ici aux entreprises minières que ne paient pas leurs redevances.

<sup>22</sup> Philippe Hurteau et Ève-Lyne Couturier, « Augmentation d'Hydro-Québec - Une mesure inefficace et inéquitable », *Le Devoir*, 2 octobre 2009, p. A-9.

<sup>23</sup> Le Bloc patrimonial d'Hydro-Québec s'élève à 165 milliards de kilowattheures, soit les trois quarts de la production.

Rappelons que depuis des années, la hausse des tarifs d'électricité est dans la mire de cesdits experts qui ne souhaitent bien souvent que la privatisation de la société d'État. Qui se souvient des recommandations de Guy Coulombe, ancien président d'Hydro-Québec, qui avait proposé, au cours des années 1980, une majoration automatique des tarifs de 0,25 % pendant des décennies pour dégager des revenus ? Loin d'être reléguée aux oubliettes, la question de la tarification a été reprise par André Caillé qui défendait, au début de 2005, la hausse tarifaire du bloc patrimonial. La même année, c'est le banquier Jacques Ménard qui préconisait une hausse de 2 % des tarifs d'Hydro-Québec. En 2008, c'est Claude Montmarquette du CIRANO qui, dans un rapport tabletté par la ministre Jérôme-Forget, insistait sur la nécessité de supprimer le bloc patrimonial afin de permettre à la Régie de l'énergie de fixer les prix de toute l'énergie<sup>24</sup>.

D'autres scénarios sont actuellement à l'étude, notamment celui d'un possible projet de loi qui ouvrirait la porte à de nouvelles tarifications des services publics. Ce qui se tramerait au gouvernement, c'est la constitution d'un registre des tarifs et la détermination du coût de la prestation (du service) que chaque organisme public fournit au public. Selon Denis Lessard du journal *La Presse*, le projet de loi instaurerait l'obligation aux organismes de « réviser ces tarifs au moins tous les cinq ans et prévoit leur indexation annuelle<sup>25</sup> ». Mince consolation, « pour les démunis, la loi prévoit des "mesures compensatoires" pour maintenir l'accès aux prestations tarifées<sup>26</sup>. » Ces mesures seraient d'autant plus essentielles que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ne cesse d'augmenter depuis mars 2009, notamment à cause de la fin du versement des prestations d'assurance-emploi.

Quelles que soient les solutions retenues, on ne peut se leurrer sur le sens de cet exercice, il s'agit de l'avenir du financement et de la prestation des services publics. À preuve, le ministre des Finances, Raymond Bachand, nous invite à nous engager dans la définition d'un nouveau contrat social.

Sauf que ce débat est mal parti. Avant de nous lancer dans des tarifications tous azimuts, nous devrions, comme société québécoise, établir clairement ce que nous entendons par services publics. Comme le fait remarquer si justement Pierre Bernier de l'ÉNAP, « l'absence de critères pour l'organisation et la hiérarchisation de ces produits se montre tout aussi alarmante, laissant toute la place aux analyses courtes, à l'improvisation des officines administratives laissées sans boussole... ou, pire, aux appétences des cabinets ministériels<sup>27</sup> ».

---

<sup>24</sup> Renseignements tirés de Denis Lessard, « La facture d'Hydro va grimper », *La Presse*, 29 septembre 2009, p. A-10.

<sup>25</sup> Denis Lessard, « Détails du projet de loi sur les tarifs, Charest forcé de battre en retraite », *La Presse*, 23 septembre 2009, p. A-16.

<sup>26</sup> *Idem*.

<sup>27</sup> Pierre Bernier, « Les services publics malmenés », *Le Devoir*, 8 septembre 2009, p. A-7.

## La Charte de la langue française effritée par la Cour suprême

Encore une fois, une décision de la Cour suprême du Canada relance le débat sur la langue française au Québec. En effet, la Cour a invalidé « la loi 104 », adoptée à l'unanimité en 2002 par l'Assemblée nationale, qui visait à interdire le recours au subterfuge des écoles privées anglophones non subventionnées, les écoles passerelles, pour contourner « la loi 101 » et obtenir le droit de fréquenter par la suite l'école publique anglophone. Cette décision a provoqué un tollé de protestations, car ce jugement fragilise encore plus le consensus social au Québec autour de la fréquentation de l'école publique francophone et vient, encore une fois, charcuter l'esprit et la lettre de la Charte de la langue française.

La Cour suprême stipule que « la loi 104 » ne respecte pas l'article 23(2)<sup>28</sup> de la Charte canadienne des droits et libertés sur le droit à l'école anglaise et que les moyens utilisés pour faire respecter la Charte de la langue française sont « excessifs » et « draconiens ». En conséquence, elle demande au Québec de trouver une solution plus nuancée permettant de satisfaire à l'atteinte de la norme minimale d'un droit. Comme le signalait Eugénie Brouillet, professeure de droit constitutionnel à l'Université Laval, cette décision reflète une « conception essentiellement individualiste des droits linguistiques » et introduit un danger bien réel soit « que l'évaluation qualitative imposée par la Cour repose sur l'arbitraire des fonctionnaires chargés d'appliquer les nouveaux critères<sup>29</sup> ». Même Benoît Pelletier, ancien ministre libéral, reconnaît que « la Cour vient de donner une carte routière qui permettra éventuellement à des immigrants, mais aussi à des francophones dont la langue française est la langue maternelle, d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise<sup>30</sup> ».

Dans un tel contexte, l'indignation soulevée par la CSQ est légitime. Jusqu'où devons-nous aller comme société québécoise dans l'art du compromis ? Depuis des années, la primauté du fait français au Québec est mise en danger par les multiples attaques à la Charte de la langue française. Et, aujourd'hui, on nous demande de franchir un nouveau pas. Ce que souhaitent les fossoyeurs de notre identité est que notre langue, la langue de la culture publique commune et la langue d'intégration au Québec, se dilue sous des considérations politiques et économiques. Il faut que cette situation cesse.

En réponse à la Cour suprême, qui a accordé un an de sursis au Québec afin de trouver une solution qui respecte la Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement doit « redonner à la Charte de la langue française toute sa portée

---

<sup>28</sup> Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

<sup>29</sup> Robert Dutrisac, « Jean Charest, redresseur de la loi 101 ? Pour protéger la langue, le jugement de la Cour suprême force le premier ministre à mettre à jour les protections en place », *Le Devoir*, 24 et 25 octobre 2009, p. C-1.

<sup>30</sup> *Idem*.

quant au développement et au respect de l'un des éléments fondateurs de notre identité québécoise, la langue française<sup>31</sup> ».

### **Le Plan Nord : réel ou virtuel**

« Le Québec se construira sur son or bleu ». C'est du moins ce que souhaite le « Grand bâtisseur du Québec », Jean Charest, qui veut entraîner le Québec dans le développement du Nord québécois. En effet, lors de la dernière campagne électorale en novembre 2008, le premier ministre Charest avait lancé une nouvelle initiative, soit la mise en œuvre du Plan Nord qui devait devenir le sixième chantier inscrit dans le Nouvel espace économique du Québec<sup>32</sup>, annoncée officiellement le 3 mars 2008.

Le Nord-du-Québec est défini par tout ce qui est au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, ce qui inclut le Nunavik, la Baie-James, la région de Schefferville, la partie nord du Saguenay-Lac-Saint-Jean et une grande partie de la Côte-Nord, soit plus de 70 % du territoire québécois, un million de kilomètres carrés, deux fois la superficie de la France. La prétention du premier ministre Charest et l'engagement du PLQ à l'égard du Plan Nord ont été confirmés lors de la réunion du Conseil général des 22, 23 et 24 mai 2009. Pour en savoir un peu plus long sur ce Plan, il faut naviguer sur le site du Parti libéral du Québec et, aussi, vérifier le dévoilement des programmes ou des projets de loi visant l'un ou l'autre des volets. De quoi s'agit-il ? D'une stratégie visant à développer quatre secteurs d'activités.

- **Les énergies propres**

Ce volet repose essentiellement sur le développement de chantiers hydroélectriques et, dans une moindre mesure, de l'éolien et de nouvelles sources, comme l'énergie solaire ou hydrolienne. Le problème est que les chantiers hydroélectriques sont de plus en plus contestés. Actuellement, plusieurs rivières québécoises sont menacées par la relance des petites centrales privées. À titre d'exemple, 19 rivières de la Côte-Nord pourraient être harnachées par 84 barrages par des promoteurs privés. Pourtant, le Québec n'a pas évalué tous les impacts environnementaux du harnachement de nouvelles rivières pour produire de l'électricité pour la vente aux États-Unis.

- **L'industrie minière**

Le gouvernement a déposé sa Stratégie minérale au cours du mois de juillet. Issu des consultations menées en 2007, le document présente trois orientations : créer la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral ; assurer un développement

---

<sup>31</sup> CSQ, *La CSQ amèrement déçue du jugement de la Cour suprême*, 22 octobre 2009. <http://www.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1676,9656,2323,0,html?action=display&BoxID=15322&LangID=2&KindID=2&complete=yes>.

<sup>32</sup> [www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/ministere/espace\\_economique.pdf](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/sites/internet/documents/publications/pdf/ministere/espace_economique.pdf) (28 mai 2009).

minéral respectueux de l'environnement ; favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu.

On peut en douter devant le constat du Vérificateur général du Québec qui a démontré que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne réussit pas à développer une gestion écosystémique de sa Stratégie minérale, car il est sous l'emprise des lobbies économiques. Non seulement les entreprises minières ne versent pas les 12 % de leurs profits au gouvernement, mais des projets d'exploitation sont approuvés même s'ils ont fait l'objet d'avis défavorables. De plus, une forte proportion de sites miniers abandonnés ne sont pas restaurés par leurs propriétaires ou l'ont été d'une manière qui ne respecte pas les règles.

- **L'industrie forestière**

C'est peut-être la face obscure de ce plan, car les mesures qui visent l'industrie forestière s'appliquent pour tout le Québec et non seulement pour les entreprises situées au nord du 49<sup>e</sup> parallèle (au nord de Val-d'Or en Abitibi et de Dolbeau-Mistassini au Lac-Saint-Jean). Mais surtout, les mesures ne sont pas tellement des mesures de développement que des mesures visant à éviter que l'industrie ne périclite. À ce chapitre, plusieurs projets de loi sont présentement à l'étude à l'Assemblée nationale afin de réviser le régime forestier et de repenser l'occupation du territoire, notamment par l'amélioration du rôle des régions par la mise en place de commissions régionales de ressources naturelles.

- **Le développement durable**

Il vise à convertir le Nord québécois en un espace de développement durable qui serait divisé en trois zones de différentes dimensions : d'ici 2015, 12 % aurait le statut d'aires protégées, 38 % serait consacré au développement récréotouristique et à la mise en valeur de notre patrimoine naturel, et 50 % serait consacré au développement industriel, minier et énergétique.

Ces objectifs sont louables sauf que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est incapable d'imposer des amendes aux compagnies qui ne respectent pas ces règlements actuels, particulièrement ceux qui visent les compagnies de pâtes et papiers. En conséquence, il est possible de douter de la volonté réelle du gouvernement, surtout lorsqu'on constate la volonté de la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, d'accélérer l'exploitation gazière sur la Rive-Sud du Saint-Laurent. **En fait, on peut craindre que le développement sera durable, mais ne permettra pas d'assurer un avenir viable.**

**La réaction des Premières Nations : « Non à une autre Baie-James »**

La réaction des Premières Nations ne s'est pas fait attendre : « Non à une autre Baie-James ». Les Premières Nations ne se laisseront pas *bulldozer* par les projets



de barrages hydroélectriques sur leurs terres. Dans une lettre adressée au premier ministre du Québec, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, se fait cinglant :

Le territoire sur lequel vous comptez développer vos projets de barrages hydroélectriques se nomme Nistassinan ; il s'agit du territoire ancestral de la nation innue qui y détient, que cela vous plaise ou non, des droits ainsi qu'un titre aborigène conférant un droit au territoire. De plus, les Innus n'ont jamais été conquis, ils n'ont jamais cédé leurs territoires et, surtout, ils n'ont jamais abdiqué de leur souveraineté sur ces territoires<sup>33</sup>.

En conséquence, si le gouvernement veut aller de l'avant, il lui faudra compter avec le tout nouveau Comité des terres et ressources des Premières Nations. « Entre autres projets de ce Comité : création et adoption de politiques d'aménagement du territoire, d'émission de permis d'exploitation, d'une procédure d'évaluation d'impacts sociaux et environnementaux, ainsi que les conditions pour le partage des redevances<sup>34</sup> ». Sur la Côte-Nord, quatre communautés innues, déterminées à faire reconnaître leurs revendications territoriales, ont forgé l'Alliance stratégique contre le Plan Nord.

## Conclusion

On ne construira pas un paradis économique sur un cimetière social, environnemental, culturel et politique. Nous le savons, mais force est de constater que depuis des années, l'idéologie dominante a contribué à discréditer le pouvoir politique des administrations publiques et à instiller tous les ingrédients contribuant à la surdétermination de la performance et à la rentabilité sur le bien commun. Ce faisant, les politiques publiques mises de l'avant ont souvent cherché à démobiliser l'action citoyenne et à privilégier la concurrence.

Aujourd'hui, nous constatons les dégâts qu'une telle logique impose aux sociétés. Sauf que le cynisme ne peut constituer une stratégie de sortie des crises dans lesquelles nos sociétés sont plongées. Plus que jamais, l'action collective est nécessaire pour déterminer les pistes de travail et d'engagement.

---

<sup>33</sup> Ghislain Picard, « Non à une autre Baie-James », *La Presse*, 28 mai 2009, p. A-25.

<sup>34</sup> *Idem*.

**Annexe 1**

**Sondages des intentions de vote au provincial**

<b>Date</b>	<b>Sondeur</b>	<b>Parti</b>	<b>Pourcentage</b>
25 mai 2009	Léger Marketing- <i>Le Devoir</i>	PLQ	40 %
		PQ	40 %
		ADQ	8 %
		QS	5 %
		PVQ	5 %
5 et 6 septembre 2009	Léger Marketing- <i>Le Devoir</i>	PLQ	41 %
		PQ	37 %
		ADQ	10 %
		QS	6 %
		PVQ	5 %

**Sondages sur le meilleur chef / premier ministre provincial**

<b>Date</b>	<b>Sondeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Pourcentage</b>
25 mai 2009	Léger Marketing- <i>Le Devoir</i>	Jean Charest	30 %
		Pauline Marois	30 %
		Amir Khadir	7 %
		Guy Rainville	3 %
		NSP/refus	32 %
5 et 6 septembre 2009	Léger Marketing- <i>Le Devoir</i>	Jean Charest	32 %
		Pauline Marois	25 %
		Amir Khadir	7 %
		Guy Rainville	1 %
		NSP/refus	35 %